

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 101/2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	46
Votants : 47	

L'an deux mille vingt, le seize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
09/12/2020

PRESENTS : ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, FROMENT Françoise (suppléante PONS Jean-Marie), GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUROUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MORONI Francis (suppléant BERNADET Nicole), MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTO Monique, PONTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : ADAM Jean-Pierre, BOUSSUGE Sylvie (pouvoir donné à DUPUY Aymeric), CARLES Marie-Françoise, GRANGE Pierre, TAVERNIER Bernard

SECRETARE DE SEANCE : PONTHOREAU Michel

Plan de relance gouvernemental

Le président indique que le gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs de politiques territorialisés de l'Etat.

Le gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Cette nouvelle génération de contrats doit répondre à trois enjeux :

- A court terme : associer les territoires au plan de relance,
- Sur la durée du mandat : accompagner les collectivités dans leur projet de territoire,
- Et enfin : illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation

La création des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes qui vu leur nombre sont devenues peu lisibles selon les termes mêmes de l'Etat.

Dans un premier temps, il convient de se prononcer sur la participation de notre collectivité à cette démarche et sur le périmètre de mise en œuvre.

C'est un avis du conseil communautaire qui est sollicité sur la participation de notre collectivité à cette démarche et sur le périmètre de mise en œuvre.

le conseil communautaire à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la participation de Coteaux et Landes de Gascogne au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

PROPOSE le périmètre du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

PRÉCISE que si le périmètre du Pays VGGG n'est pas retenu la communauté de communes propose le périmètre de l'intercommunalité

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la présente délibération,

PRÉCISE que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 28 décembre 2020



Le Président,
Raymond GIRARDI